

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 4 décembre 2024]

Date de la convocation

28 novembre 2024

Date de mise en ligne

6 décembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 28

Procurations : 4

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Claire VILLENEUVE, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS, *Maires Adjoins*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine BOISSIERE, Arnaud ELGOYHEN, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Daniel RIBES, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Marie MONTELS, Corinne DARMANI Thomas DOMENECH *Conseillers*.

Absents et représentés : Antony MOUSSU, Christelle HARDY, Elisa GILLET, Pierre TRANIER

N° 141/ 2024

Absents : Dominique BOYER,

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Création, modifications et suppressions d'emplois permanents

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 313-1 et L332-8

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de maintenir le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux,

Considérant qu'il convient d'assurer le déroulement de carrière des agents municipaux en application des règles statutaires en vigueur,

Considérant qu'il convient d'ajuster les grades statutaires eux emplois pourvus,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins de service nécessitent la création, la modification et la suppression des emplois permanents définis dans les tableaux ci-après.

Le Maire propose à l'assemblée :

1-Tableau récapitulatif de création d'emploi permanent au 1^{er} janvier 2025

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade	Temps de travail
1	Sports et associations	Assistant administratif	Adjoint administratif	TC

2-Tableau récapitulatif de modification d'emploi permanent suite à réussite à concours au 1^{er} janvier 2025

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade d'origine (fermeture de poste)	Grade d'avancement (ouverture de poste)	Temps de travail
----	---------	---------------------	--------------------------------------	---	------------------

1	CTM	Responsable du CTM	Adjoint technique	Technicien	TC
---	-----	--------------------	-------------------	------------	----

3- Tableau récapitulatif des fermetures de postes au 1^{er} janvier 2025

POSTES A FERMER				
Nb de poste	SERVICE	Libellé de l'emploi	Grade	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
1	Patrimoine	Agent d'accueil et de surveillance des musées	Adjoint administratif	TC
1	Police municipale	Policier municipal	Brigadier-chef principal	TC

Les emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article L.332-8 2° du CGFP.

Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte la proposition de Madame le Maire,

MODIFIE comme défini précédemment le tableau des emplois,

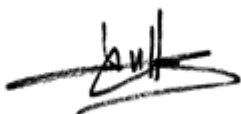
INSCRIT au budget les crédits correspondants,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Madame le Maire,
Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,
Francis RUFFEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 5 décembre 2024